

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-06

TRAVAUX DE COUVERTURE ETANCHEITE DU BATIMENT « VILLA » ET REFECTION DES MENUISERIES DU BATIMENT PRINCIPAL A L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE

DEVOLUTION DU MARCHE

Le marché a pour objet des travaux de couverture et d'étanchéité du bâtiment « Villa » ainsi que la réfection des menuiseries du bâtiment principal à l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne.

La consultation a été mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- Procédure adaptée,
- Avis d'appel public publié dans le journal SUD-OUEST et sur le site internet du Conseil Général,
- Date limite de remise des offres : 8 décembre 2006 – 17 heures,
- Durée du marché : 18 mois
- Marché de travaux décomposé en 2 lots séparés :

- . Lot 1 : Couverture et étanchéité du bâtiment « Villa »
- . Lot 2 : Réfection des menuiseries du bâtiment principal
- Phase 1 : Façade Ouest
- Phase 2 : Façade Est/Etage

La Commission d'appel d'offres, réunie le 18 décembre 2006, a examiné les offres reçues au vu de l'analyse des offres et du critère unique d'attribution, le prix.

La Commission propose de retenir :

- Lot n° 1 - Entreprise OLHASQUE (40200 SAINTE EULALIE) pour un montant de 16 316.51 €HT,
- Lot n° 2 - Entreprise CG ALU (40160 YCHOUX) pour un montant de 41 154.30 €HT.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises OLHASQUE (lot 1) et CG ALU (lot 2) respectivement pour un montant de 16 316.51 €HT et de 41 154.30 €HT,
- m'autoriser à les signer au nom du Conseil Général ainsi que toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-06

**TRAVAUX DE COUVERTURE ETANCHEITE DU BATIMENT
« VILLA » ET REFECTION DES MENUISERIES DU BATIMENT
PRINCIPAL A L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET
PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE
DEVOLUTION DU MARCHE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 18 décembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 : couverture et étanchéité du bâtiment « Villa » : Entreprise OLHASQUE (40200 Sainte-Eulalie) pour un montant de 16 316.51 €HT,
 - Lot n° 2 : réfection des menuiseries du bâtiment principal : Entreprise CG ALU (40160 Ychoux) pour un montant de 41 154.30 €HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,